

Qui est éligible pour une bourse Marie Curie ?

Le Point de Contact National « Mobilité » (Marie Curie) reçoit beaucoup de questions concernant l'éligibilité de candidats aux actions Marie Curie. La note suivante a pour but de faire le point sur les conditions de participation au programme « PEOPLE ».

1) Les règles de base

Les actions Marie Curie sont très largement ouvertes :

- **Aucune condition d'âge** : dans le passé, une limite avait été fixée à 35 ans, elle n'existe plus. Au contraire, la Commission Européenne souhaite des profils « more senior », c'est-à-dire au-delà de 35 ans.
- **Aucune thématique prioritaire** : les propositions sont réparties par panels disciplinaires et la proportion de projets retenus par rapport aux projets reçus est la même dans chaque panel
- **Aucune condition de statut** : le candidat peut être docteur ou non (les ingénieurs du privé sont éligibles), il peut-être chercheur permanent (ex : maître de conférences, chargé de recherche), etc.

Toutes ces règles sont précisées dans le [programme de travail](#) « PEOPLE ».

2) Les règles de mobilité

Les règles de mobilité sont assez complexes pour pouvoir prendre en compte toutes les situations possibles. Pour les bourses intra-européennes, les règles sont les suivantes (la liste des pays a été précisée dans la note N°17):

- 1) Avoir la nationalité d'un Etat Membre (EM) ou Pays Associé (PA) autre que celle du pays d'accueil (**mobilité transnationale**)
- 2) Ne pas avoir résidé ou travaillé dans le pays d'accueil plus de **12 mois** au cours des 3 années qui précèdent la date de clôture.
- 3) Pour les chercheurs possédant plusieurs nationalités, le séjour dans un pays dont ils possèdent la nationalité est possible s'ils n'y ont pas résidé pendant les 5 dernières années.
- 4) Eligibilité dans le pays dont le chercheur possède la nationalité (EM ou PA), lorsqu'il a résidé dans un pays tiers pendant au moins 3 ans au cours des 4 années précédant la date de clôture.
- 5) Les chercheurs de pays tiers ayant résidé dans un EM ou PA pendant au moins 3 ans au cours des 4 années précédant la date de clôture sont traités comme les ressortissants des EM ou PA.

Les organismes internationaux dérogent à ces règles.

Pour les bourses entrantes ou sortantes, les règles sont différentes : les bourses entrantes sont destinées aux chercheurs des pays tiers, les bourses sortantes sont destinées aux chercheurs des EM ou PA souhaitant séjourner hors d'Europe.

Pour les recrutements dans le cadre de réseaux ou de partenariats Industrie/Académie, les mêmes règles s'appliquent avec l'ouverture aux chercheurs des pays tiers.

3) Les règles relatives au diplôme ou à l'expérience en recherche

L'éligibilité dépend aussi de l'expérience dont dispose le chercheur. Deux niveaux ont été définis :

- chercheurs en début de carrière : chercheurs ayant moins de 4 ans d'expérience en recherche
- chercheurs expérimentés : chercheurs ayant au moins 4 ans d'expérience en recherche ou titulaires d'un doctorat

L'expérience en recherche est comptabilisée à partir du diplôme donnant accès aux études doctorales. En France, le diplôme considéré est le master (ancien Diplôme d'Etudes Approfondies ou Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) ou équivalent (ingénieur par exemple). Même si cela a pu être discuté dans le passé, l'expérience acquise lors d'un stage de recherche en master (ex-DEA) n'est pas prise en compte.

Dans le cadre des réseaux de formation (Initial Training Network), une condition supplémentaire a été ajoutée pour que les financements ne concernent que les premiers post-docs. Seules les chercheurs ayant moins de 5 ans d'expérience en recherche peuvent être financés.

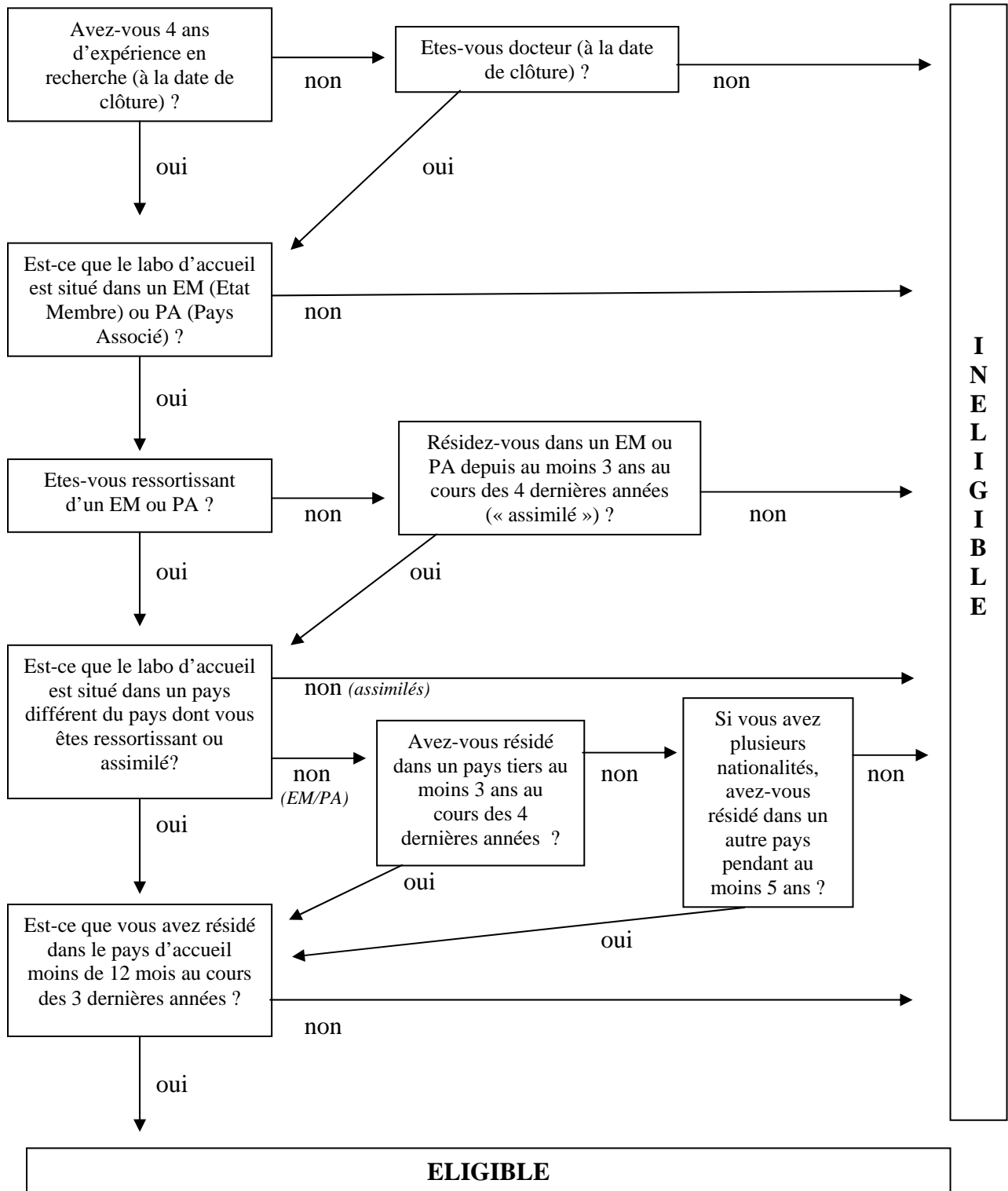
4) Les règles liées à la durée

Les bourses intra-européennes sont d'une durée comprise entre 12 et 24 mois. Pour les bourses entrantes ou sortantes, une année supplémentaire peut être attribuée pour une « phase retour », c'est-à-dire une période dans le pays d'origine. Celle-ci a été mise en place afin d'éviter la fuite des cerveaux.

Pour les réseaux de formation, la durée est comprise entre 3 mois et 36 mois pour les chercheurs en début de carrière. L'idée n'est pas de financer uniquement des thèses complètes, mais aussi des parties de thèses (co-tutelles, courts séjours...). D'ailleurs, la durée légale des thèses dans certains pays va au-delà de 36 mois. Les financements de chercheurs expérimentés dans les réseaux vont jusqu'à 24 mois maximum, sachant qu'un chercheur ne peut pas cumuler un financement en tant que chercheur en début de carrière puis un financement en tant que chercheur expérimenté dans le même réseau.

Pour les recrutements dans les partenariats Industrie/Académie, la durée va de 12 mois à 24 mois.

Les règles d'éligibilité pour les bourses intra-européennes peuvent être schématisées de la façon suivante (en simplifiant le graphique établi lors du 6ePCRDT) :



Précédentes notes du PCN Mobilité :

1. *Informations sur le programme Ressources Humaines et Mobilité (avril 2006)*
2. *Le point sur les centres de mobilité (juin 2006)*
3. *Actualités du programme Ressources Humaines et Mobilité (juillet 2006)*
4. *Les experts français du programme Marie Curie (octobre 2006)*
5. *Le nouvel organigramme de la DG Recherche : les actions Marie Curie et les actions à externaliser (novembre 2006)*
6. *Les nouvelles possibilités de co-financement des bourses Marie Curie dans le 7e PCRDT (novembre 2006)*
7. *Bilan des actions Marie Curie du 6e PCRDT : Les mécanismes d'aide au retour (novembre 2006)*
8. *Le point sur la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement de chercheurs (novembre 2006)*
9. *Les difficultés d'analyse des résultats aux appels à propositions des actions Marie Curie (décembre 2006)*
10. *Bilan des Bourses Marie Curie du 6e PCRDT : Positionnement de la France (décembre 2006)*
11. *Les chiffres de la mobilité des chercheurs en France (janvier 2007)*
12. *Bilan des Réseaux de Formation (RTN) dans le 6e PCRDT et participation des laboratoires français (janvier 2007)*
13. *Les salaires des chercheurs en Europe (février 2007)*
14. *Quelques conseils pour monter un réseau de formation (mars 2007)*
15. *Où obtenir de l'aide pour monter un projet européen dans le programme PEOPLE (mars 2007)*
16. *Les classements des universités dans le monde et leur impact sur la mobilité ((avril 2007)*
17. *La mobilité des chercheurs et les pays d'Europe (avril 2007)*
18. *Les définitions de la recherche et des chercheurs (avril 2007)*
19. *La mobilité des chercheurs entreprise/université en Europe (avril 2007)*
20. *Les formalités d'admission des chercheurs de pays tiers (mai 2007)*
21. *Qui est éligible pour une bourse Marie Curie ? (mai 2007)*